

jusqu'à un certain point une approbation sur le plan national. Je ne dis pas l'accord unanime, mais je dis bien cet élément intangible de l'esprit de tous les Canadiens, une unité nationale déterminée sur la foi d'une identité nationale.

Il y a au plus profond de nos cœurs un canadianisme profond et durable. Les Canadiens se considèrent comme des Canadiens et comme des Canadiens seulement. C'est comme cela que je me considère. Mes parents sont issus de deux groupes ethniques, mais je me considère Canadien; depuis le jour où j'ai fait partie de cette Chambre, j'ai toujours préconisé un canadianisme sans trait d'union, tout en reconnaissant pleinement les droits constitutionnels aux termes de notre constitution et de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.

On ne saurait imposer un drapeau à la population du Canada et s'attendre qu'elle ressente ce quelque chose de mystique que certains ridiculisent en l'appelant du nationalisme, alors que c'est du patriotisme qu'expriment ainsi les hommes et les femmes aimant leur nation. Un modèle de drapeau n'est pas un moyen permettant à un groupe de personnes d'imposer aux autres une sorte de symbole de canadianisme que tous n'acceptent pas.

J'ai admis depuis nombre d'années qu'on éprouve le désir d'avoir un drapeau distinctif. J'ai démontré qu'on donne à l'heure actuelle à un drapeau distinctif une définition qu'il n'a jamais eue, car elle nie le passé du Canada. Il est étonnant qu'on nous demande, en toute hâte, de renier le passé pour accepter le modèle que le premier ministre a dévoilé au 24 rue Sussex, devant un auditoire trié sur le volet, avant de le soumettre au Parlement. Désirer avoir un drapeau est une chose, s'entendre sur le modèle en est une autre.

On a formulé de nombreuses propositions. J'en ai reçu qui étaient hors de l'ordinaire. J'aurais cru qu'au lieu de dire au Parlement: «Faites ceci, ou le Parlement en subira les conséquences,» on aurait adopté une autre ligne de conduite. Ce n'est pas ainsi qu'on devrait présenter une question comme celle-là, mais dans un esprit de canadianisme, de tolérance, de compréhension.

Le Parlement ne peut imposer un drapeau car celui-ci doit évoquer des émotions affectives, doit être un emblème vers lequel convergent les meilleurs sentiments d'un peuple formant une nation. Nous nous sommes entendus sur bien des questions au cours des années. Rien ne presse assurément! On ne fixe certes pas une date pour arrêter une décision qui, comme le dit le premier ministre, sera irrémédiable! Voilà le caractère irrévocable qu'il attribue au modèle choisi par lui et qu'il préfère.

M. Grégoire: Vous avez eu cinq ans pour le faire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ne pouvons-nous pas, dans l'esprit d'unité qui anime notre pays—sans qu'un groupe ou un autre cherche à imposer ses vues intolérantes sur une région quelconque du pays—ne pouvons-nous décider d'un emblème qui représentera le Canada? Voilà l'occasion pour le premier ministre de faire preuve de doigté politique sûr, d'abandonner son attitude partisane extrémiste... (*Exclamations*) Je vois que les railleries émanent surtout de ceux qui voudraient diviser notre pays.

Des voix: Bravo!

(*Texte*)

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

(*Traduction*)

M. l'Orateur: A l'ordre! Il ne reste que quelques minutes et il se peut que le chef de l'opposition ne puisse être ici demain. Il devrait avoir droit à ces quelques minutes.

M. Caouette: Je pose la question de privilège.

Des voix: Asseyez-vous!

Le très hon. M. Diefenbaker: Je propose donc que soit tenu un référendum national...

M. Caouette: Je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: Je demande à l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) de permettre au chef de l'opposition de terminer son discours.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, il faut sûrement s'occuper de la question de privilège... (*Exclamations*)

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai la parole. Le premier ministre ne peut m'interrompre. Il a déjà eu recours à cette ruse. Je veux proposer mon amendement.

M. l'Orateur: En vertu du Règlement de la Chambre, je dois interrompre le débat et m'occuper de la question de privilège.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je désire proposer mon amendement. Que tous les mots après «Que»...

M. l'Orateur: Peut-être, du consentement unanime de la Chambre, pourrions-nous prolonger un peu le temps de parole de l'honorable représentant.

L'hon. M. Pickersgill: Nous sommes d'accord.